

R E G L E M E N T S

de la corporation municipale de

SAINT-JOSEPH-DE-LA-POINTE-DE-LEVY

REGLEMENT NUMERO 219

(Amendant le Plan de zonage de la municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy faisant partie du Règlement de zonage numéro 198 pour que les lots 516-2, 516-3 et une partie du lot 516-1 soient soustraits de la zone Ad-5 et inclus dans la zone Rm-1)

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été donné par Monsieur le conseiller André Carrier lors de la séance ordinaire du 7 février 1994;

EN CONSEQUENCE, IL EST ORDONNE ET STATUE PAR REGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMERO 219, ET LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-JOSEPH-DE-LA-POINTE-DE-LEVY ORDONNE ET STATUE COMME SUIT:

ARTICLE 1

Le Plan de zonage de la municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro 198 est amendé pour que les lots 516-2, 516-3 et une partie du lot 516-1 soient soustraits de la zone Ad-5 et inclus dans la zone Rm-1.

ARTICLE 2

Toutes les autres dispositions du Plan de zonage adopté par le Règlement numéro 198 demeurent et continuent de s'appliquer.

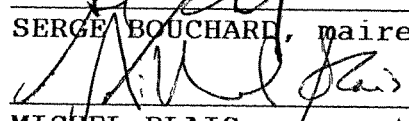
ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

SIGNE:


SERGE BOUCHARD, maire

SIGNE:


MICHEL BLAIS, secr.-trés.

Adoption du projet de règlement le 7 mars 1994; (rés. 94-18);
Avis de présentation donné le 7 février 1994;
Avis de l'assemblée publique de consultation: 20 mars 1994;
Assemblée publique de consultation: 5 avril 1994;
Adoption du Règlement 219: 5 avril 1994;
Avis publics aux zones contiguës: 10 avril 1994;
Avis publics pour la tenue des registres: 19 avril 1994;
Approbation par les personnes concernées: 27 avril 1994;
Approbation par la M.R.C. de Desjardins: 11 mai 1994;
Avis publics de la promulgation du Règlement 219: 21 mai 1994.